

## Communiqué de l'ALJP sur COVID-19

### **La crise sanitaire révèle les faiblesses de la législation sur la presse luxembourgeoise.**

L'état de crise que traverse le pays en ce moment ne concerne pas uniquement la dimension sanitaire, aussi primordiale soit-elle. Elle touche aussi à la **communication entre les autorités, la presse et le public**. Il est absolument compréhensible que pour éviter des mouvements de panique ou l'augmentation de la circulation de fake news, le gouvernement redouble d'attention aux contenus qu'il communique. Aussi appelons-nous nos membres à suivre les consignes données par le Conseil de Presse en cette matière.

Ce qui est pourtant inacceptable pour l'ALJP, c'est la tendance du gouvernement à **verrouiller l'information et l'accès à celle-ci**. Le contrôle total de l'information par les autorités est contraire au cadre démocratique dans lequel nous vivons. Il y a des limites et des balances à respecter – même et surtout en état de crise. Or, nous devons constater que le **gouvernement veut transgresser certaines limites** – concernant par exemple l'accès de la presse aux installations hospitalières, les statistiques publiées, etc. – et fait pencher la balance du mauvais côté.

Ce qui peut s'avérer particulièrement dangereux en ce moment difficile. La méfiance du public envers les médias, et par cet intermédiaire le pouvoir, était déjà fortement enracinée avant la crise. Si maintenant l'impression d'un contrôle de l'information par le gouvernement s'avère, cela poussera encore plus de gens vers le doute. **Les journalistes ne sont pas les transmetteurs de la communication gouvernementale et doivent pouvoir enquêter et rechercher indépendamment et à leur guise et dans le respect du code de déontologie.**

S'y ajoute le fait que la presse était déjà mal fournie avant le déclenchement de l'état de crise. **Le Luxembourg étant toujours un des seuls pays européens à ne pas disposer d'un droit d'accès à l'information pour la presse**, le travail des journalistes et leur position par rapport aux autorités s'en retrouve encore affaiblie. C'est pourquoi nous appelons de toutes nos forces le gouvernement à **tenir sa promesse inscrite dans son programme de coalition** et d'introduire ce droit à l'information pour la presse le plus vite possible. Il en va de la crédibilité de la presse tout comme de la stabilité de notre démocratie. Nous ajoutons que l'ALJP est en contact permanent avec nos collègues de l'European Federation of Journalists (EFJ) et que nous faisons partie de la coalition pour la sécurité des lanceuses et lanceurs d'alerte durant Covid-19 et au-delà et que nous communiquerons sur le comportement des autorités luxembourgeoises pendant l'état de crise aux instances européennes et internationales. Finalement, nous invitons nos collègues, membres ou pas (encore), de nous faire parvenir leurs témoignages d'éventuelles atteintes à la liberté de la presse via notre e-mail [info@journalist.lu](mailto:info@journalist.lu).

Communiqué par le comité de l'ALJP.